Pour diffusion immédiate : 28/10/2026 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI PIONNIÈRE À L'ÉCHELLE NATIONALE VISANT À PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LES CHATBOTS DOTÉS D'IA ET À GARANTIR LA SÉCURITÉ DES MONITEURS POUR BÉBÉS

Le projet de loi S.9508/A.5175A impose que les babyphones connectés à Internet soient équipés de dispositifs de sécurité et d'étiquettes d'avertissement claires

Le projet de loi S.9051B/A.10379C interdit les fonctionnalités dangereuses des chatbots basés sur l'IA destinées aux mineurs, y compris les bots qui se font passer pour des humains, encouragent l'automutilation ou engagent des conversations inappropriées avec des enfants

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des mesures pionnières prises à l'échelle nationale par la gouverneure Hochul pour encadrer l'intelligence artificielle, notamment les premières mesures de protection du pays concernant les compagnons IA, la loi RAISE, l'interdiction des contenus à caractère sexuel abusif générés par l'IA, ainsi que les lois Safe by Design et Safe for Kids

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui deux projets de loi visant à protéger les enfants de l'État de New York contre les risques croissants liés aux chatbots basés sur l'intelligence artificielle et aux babyphones connectés à Internet dans leurs maisons, leurs chambres d'enfants et leurs salles de jeux. Ensemble, ces lois s'inscrivent dans la continuité des efforts déployés par la gouverneure pour faire de New York un leader national en matière de sécurité des enfants sur Internet et de protection des New-Yorkais contre les menaces liées aux nouvelles technologies et à l'intelligence artificielle.

« Alors que l'intelligence artificielle progresse à un rythme rapide, trop d'incidents tragiques qui auraient dû être évités se sont produits, et en tant que gouverneure et mère de famille de l'État de New York, je prends des mesures », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Aucune entreprise ne devrait proposer aux enfants des chatbots qui les incitent à s'automutiler ou qui se font passer pour leurs amis, voire plus. Et aucun nouveau parent ne devrait avoir à craindre que des pirates informatiques malveillants espionnent sa nouvelle famille par le biais de ses babyphones. New York envoie un message clair : si vous souhaitez exercer une activité commerciale dans notre État, vous devez faire passer la sécurité de nos enfants avant tout. »

La procureure générale de l’État de New York, Letitia James, a déclaré : « J’ai été fière de collaborer avec la gouverneure Hochul, la sénatrice Gonzalez, le membre de l’Assemblée Bores et Common Sense Media afin de protéger nos enfants contre les dangers potentiels des agents conversationnels fondés sur l’intelligence artificielle. Nous avons entendu trop d'histoires effrayantes concernant des chatbots qui nuisent à la santé de nos enfants, et cette nouvelle loi établit des cadres juridiques clairs pour prévenir ces préjudices et assurer la sécurité des enfants. Mon bureau continuera à collaborer avec ses partenaires à tous les niveaux de l'administration pour faire face aux menaces que représente cette technologie, tout en ouvrant la voie à une innovation sûre et responsable. New York reste vigilant, et nous n'hésiterons pas à défendre les New-Yorkais en recourant à toute la rigueur de la loi. »

Le projet de loi **S.9508/A.5175A** impose que les babyphones connectés à Internet vendus dans l'État de New York soient équipés de dispositifs de sécurité empêchant des inconnus de voir ou d'écouter ce qui s'y passe, ainsi que d'une étiquette d'avertissement claire.

Andrew Gounardes, sénateur d’État, a déclaré : « Les babyphones sont destinés à aider les parents à surveiller leur nouveau-né, et non à laisser des regards indiscrets s'immiscer dans nos foyers. Ces nouvelles technologies peuvent s'avérer utiles, mais elles présentent de réels risques en matière de cybersécurité. Mon projet de loi impose des dispositifs de protection de la vie privée qui empêchent des inconnus de voir ou d'entendre ce qui se passe dans la chambre d'un enfant, et garantit que les appareils sont munis d'étiquettes d'avertissement claires afin que les familles sachent comment ces dispositifs fonctionnent. Ainsi, les parents peuvent dormir tranquilles, sachant qu'eux-mêmes et leurs enfants sont en sécurité. Nous remercions la gouverneure Hochul pour sa collaboration dans le cadre de cette initiative. »

Michaelle C. Solages, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Un babyphone devrait surveiller les bébés pour le compte des parents, et non ouvrir la porte aux pirates informatiques et aux inconnus. Désormais, tous les babyphones connectés à Internet vendus à New York doivent être conçus pour empêcher tout accès non autorisé et porter des étiquettes claires afin que les familles sachent comment assurer leur sécurité. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir signé cette loi et de protéger les New-Yorkais contre les préjudices en ligne. »

Les babyphones peuvent constituer une porte d'entrée vers l'intérieur de la maison. Lorsque les chercheurs en sécurité de Rapid7 ont testé neuf babyphones connectés à Internet provenant de huit fabricants, huit d'entre eux ont obtenu la note « F » en matière de sécurité et un seul a reçu la note « D ». Cette nouvelle loi interdit la vente de nouveaux babyphones qui transmettent des signaux audio ou vidéo via Internet, à moins qu'ils ne soient équipés de dispositifs de sécurité empêchant des personnes extérieures de voir ou d'entendre ce qui se passe dans la chambre de l'enfant. Les babyphones doivent également comporter une étiquette d'avertissement claire et lisible indiquant que l'appareil se connecte à Internet et que les familles doivent utiliser ses fonctionnalités de sécurité. La loi entrera en vigueur 90 jours après sa signature.

La loi **S.9051B/A.10379C** interdit aux entreprises qui utilisent des fonctionnalités de chatbots basées sur l'IA de proposer aux mineurs des fonctionnalités dangereuses, notamment des chatbots qui se font passer pour des êtres humains, créent une dépendance affective, encouragent l'automutilation ou tiennent des propos à caractère sexuellement explicite.

La sénatrice d'État Kristen Gonzalez a déclaré : « Nous avons la responsabilité d'assurer la sécurité des enfants en ligne. Depuis trop longtemps, les entreprises spécialisées dans l'intelligence artificielle tirent profit du déploiement de chatbots auprès de consommateurs mineurs. Ces chatbots se sont révélés dangereux pour les enfants : ils ont notamment été observés en train d'encourager l'automutilation ou d'apprendre à des mineurs comment faire du mal à autrui. Nous avons fait adopter les projets de loi S9051B/A10379C aux côtés du membre de l'Assemblée Bores afin de mettre en place de véritables garde-fous concernant la manière dont les chatbots communiquent avec les enfants. Merci à Common Sense Media, aux familles concernées et à la coalition qui n'a cessé de militer en faveur de l'adoption de ce projet de loi. Je tiens à remercier la gouverneure Hochul pour le leadership dont elle a fait preuve en signant ce projet de loi, ainsi que pour son engagement à faire de New York un pionnier en matière d'IA responsable. »

Le membre de l'Assemblée Alex Bores a déclaré : « À tous ceux qui se demandent si le public a son mot à dire sur la manière dont l'IA nous affecte, New York apporte une nouvelle fois une réponse : Tout à fait. New York dispose désormais de la législation la plus stricte du pays en matière de protection des enfants contre les algorithmes d'IA prédateurs, relevant une nouvelle fois la barre en matière de réglementation de bon sens — et ce, malgré l'opposition farouche du secteur. L'exemple donné par notre État rappelle au reste du pays que le fait que l'IA nous arrive — et non qu'elle soit mise à notre service — n'est pas une fatalité. C'est un choix. »

Les chatbots basés sur l'IA et les appareils connectés ont pris une place prépondérante dans nos foyers et nos vies, à un rythme tel que les mesures de sécurité ne parviennent pas à suivre. Selon Common Sense Media, la plupart des adolescents utilisent déjà des compagnons IA. 72 % des adolescents ont déjà utilisé au moins une fois un compagnon IA, et 52 % d'entre eux en sont des utilisateurs réguliers qui interagissent avec ces compagnons au moins plusieurs fois par mois. Les chatbots basés sur l'IA ont été associés à des problèmes de dépendance et d'isolement ; dans certains cas, ils se sont livrés à des conversations à caractère sexuellement explicite et auraient même incité des adolescents à mettre fin à leurs jours.

S’inscrivant dans la continuité des premières mesures de protection du pays concernant les compagnons IA mises en place par la gouverneure, cette loi impose aux chatbots fondés sur l’intelligence artificielle de bloquer les fonctionnalités dangereuses lorsqu’ils sont proposés aux enfants. Au cours des prochains mois, les entreprises ne pourront plus proposer les fonctionnalités suivantes aux utilisateurs âgés de moins de 18 ans, ni à aucun utilisateur à moins d'avoir préalablement vérifié que celui-ci n'est pas mineur :

- Faire semblant d'être une personne réelle, d'être en vie ou d'éprouver des émotions humaines
- Prétendre entretenir une relation personnelle, amoureuse, professionnelle ou d'autorité avec un enfant
- Des questions à caractère émotionnel posées spontanément, ainsi que l'utilisation d'informations médicales ou personnelles confidentielles concernant un enfant, issues de conversations antérieures.
- Encourager ou faciliter le suicide, l'automutilation, les troubles alimentaires ou la consommation de drogues et d'alcool
- Encourager les enfants à garder des secrets, à s'isoler ou à éviter de demander de l'aide à leurs parents, à des adultes de confiance ou à des professionnels
- Tout contenu à caractère sexuellement explicite ou tout matériel pédopornographique

La loi impose également aux entreprises de procéder à une vérification de l'âge et de proposer plusieurs moyens de le faire, dont au moins un qui ne repose pas uniquement sur une pièce d'identité officielle. Elle exige également que les informations relatives à l'âge soient supprimées une fois qu'elles ont été utilisées. En cas d'infraction, la procureure générale serait en droit de réclamer des sanctions civiles pouvant aller jusqu'à 25 000 dollars par infraction, ainsi que des dommages-intérêts, des mesures de restitution, la destruction des données collectées illégalement ou de tout modèle d'IA entraîné à partir de celles-ci, et toute autre mesure injonctive appropriée. Par ailleurs, la loi impose au procureur général de gérer un site Internet accessible au public sur lequel les New-Yorkais peuvent déposer des plaintes.

James P. Steyer, fondateur et PDG de Common Sense Media, a déclaré : « New York vient d'entrer dans l'histoire en promulguant la loi la plus stricte du pays en matière de sécurité des enfants face à l'IA. Les entreprises spécialisées dans l'IA proposent des chatbots dotés de fonctionnalités dangereuses, voire mortelles, pour les enfants et les adolescents. Ce n'est pas de l'innovation ; c'est mettre nos enfants en danger de manière irresponsable. Désormais, ces fonctionnalités nocives seront interdites à New York. Cette nouvelle loi fait figure de modèle pour le pays, et nous saluons le leadership de la gouverneure Hochul ; nous remercions également la sénatrice d'État Gonzalez, le membre de l'Assemblée Bores et la procureure générale James d'avoir fait avancer ce projet de loi. Et nous sommes particulièrement reconnaissants envers les nombreux parents, comme Maria et Matt Raine et bien d'autres, qui se sont joints à nous pour rencontrer les législateurs afin de défendre ce projet de loi essentiel. »

Melinda Person, présidente du syndicat New York State United Teachers, a déclaré : « La gouverneure Hochul continue de montrer la voie en matière de protection de nos enfants contre les dangers liés aux technologies. Qu'il s'agisse de créer des établissements scolaires exempts de distractions ou de s'attaquer aux algorithmes addictifs des réseaux sociaux, elle a su écouter les parents et les enseignants et a pris des mesures audacieuses pour donner la priorité aux enfants. Aujourd'hui, elle s'attaque aux risques liés aux chatbots basés sur l'IA. Nos enfants

méritent d'avoir la possibilité d'apprendre, de grandir et de nouer de véritables liens humains sans que la technologie ne vienne s'interposer. Je félicite la gouverneure Hochul de continuer à tenir tête aux géants de la technologie et de faire passer le bien-être de nos enfants avant tout. »

Le bilan de la gouverneure Hochul en matière d'IA responsable

Cette annonce s'inscrit dans le prolongement des efforts déployés par la gouverneure Hochul pour lutter contre la crise de la santé mentale chez les jeunes à l'échelle de l'État et contribuer à la sécurité des enfants sur Internet. Ce travail a permis à l'État de New York de s'imposer comme un leader mondial dans la sécurisation d'un environnement en ligne plus sûr pour les enfants. Cette année, l'État de New York a obtenu la première place du classement national en matière de législation technologique visant à assurer la sécurité des enfants en ligne. Les initiatives comprennent :

- La loi SAFE for Kids, qui limite les fonctionnalités créant une dépendance sur les réseaux sociaux pour les enfants, a établi un précédent national important en matière de vérification de l'âge.
- La loi Child Data Protection Act qui empêche les opérateurs en ligne de collecter et de monétiser les données des enfants sans leur consentement éclairé.
- La loi RAISE, une norme de référence à l'échelle nationale en matière de transparence et de sécurité de l'IA pour les modèles d'IA de pointe particulièrement puissants.
- La disposition législative relative aux compagnons IA (AI Companion), qui a mis en place des mesures de protection inédites dans le pays, redirige les conversations des utilisateurs sur l'automutilation vers des ressources en santé mentale et interrompt les comportements addictifs malsains.
- La gouverneure a également interdit le matériel pédopornographique généré par l'intelligence artificielle.
- Le programme « Unplug and Play », qui vise à favoriser une socialisation saine et le développement des enfants en finançant des infrastructures sociales, des espaces physiques tels que des aires de jeux, des centres communautaires et des piscines, ainsi que des programmes destinés aux jeunes.
- La politique new-yorkaise en faveur d'un apprentissage sans distraction (New York's Distraction Free Learning Policy), qui impose dans tout l'État des restrictions sur l'utilisation des smartphones dans les établissements scolaires de la maternelle à la terminale, du début aux fins de cours, se traduit déjà par de meilleurs résultats scolaires, un bien-être accru des élèves et un environnement scolaire plus sûr pour ces derniers.
- Le projet de loi sur les mentions d'avertissement sur les réseaux sociaux (Social Media Warning Labels bill) qui obligera les fournisseurs de réseaux sociaux à publier des avertissements sur l'impact potentiel de la plateforme sur la santé mentale.
- La loi Safe by Design, qui protégera les enfants contre les comportements prédateurs en ligne et leur attribuera par défaut les paramètres de confidentialité les plus stricts.

- La formation Premiers soins en santé mentale pour les adolescents (Teen Mental Health First Aid) pour apprendre aux jeunes à reconnaître les symptômes les plus courants de mal-être psychologique et de toxicomanie et leur indiquer comment demander de l'aide.
- Les espaces sécurisés pour les jeunes (Youth Safe Spaces) tenus par des organisations communautaires de confiance qui offrent un environnement bienveillant où les jeunes peuvent avoir accès à des ressources en matière de bien-être mental, entretenir des relations positives avec leurs pairs et participer à des activités non cliniques.
- La campagne publique de sensibilisation « Power Down Speak Up » lancée par le Bureau de prévention de la violence domestique de l'État de New York (Office for the Prevention of Domestic Violence, OPDV) pour aider les jeunes de notre État à reconnaître la cyberintimidation et à y réagir tout en fournissant aux parents, aux éducateurs et aux forces de l'ordre des outils pour les aider à protéger la jeunesse sur le Net.
- La formation de l'OPDV intitulée « Technology-Facilitated Gender-Based Violence » (Introduction à la violence sexiste facilitée par la technologie, TFGBV) qui a déjà été suivie par plus de 4 000 jeunes, parents, éducateurs et agents des forces de l'ordre en vue de la prévention et de la prise en charge de la cyberintimidation.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure : ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

SE DÉSABONNER
Pour vous désabonner de cette liste de diffusion et ne plus recevoir ses courriels, envoyez un e-mail à press.release+unsubscribe@exec.ny.gov.